



Inattendu 2014

d'hier ...



et d'aujourd'hui ...



Mairie

14, route de Charleville

08 300 NOVY-CHEVRIERES

Tél : 03 24 38 21 38

Fax : 03 24 38 35 34

Par mail :

commune.novy.chevriers@wanadoo.fr

Sur internet :

www.novy-chevriers.fr

Sur Facebook :

www.facebook.com/pages/Commune-de-Novy-Chevrières

Secrétariat :

- Lundi 9h – 12h
- Mardi 14h – 17h
- Vendredi 16h30 – 19h30



Novy-Chevrières



Le Mot du Maire



Une nouvelle fois, je viens vous présenter, ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, mes vœux les plus sincères de bonne santé et d'épanouissement personnel. J'ajoute des vœux de réussite pour toutes vos activités et vos projets.

La confiance que vous nous avez accordée, nous place, désormais, face à une immense tâche à accomplir. Je peux m'appuyer sur une équipe enthousiaste où l'expérience et la jeunesse sont également représentées.

Au-delà de toutes les différences d'âge, de catégories professionnelles, au-delà des clivages politiques nationaux, nous nous efforcerons de servir notre village avec honnêteté et efficacité, dans l'écoute et le respect de tous ses habitants.

Pour cela, nous avons besoin de toutes les bonnes volontés, de toutes les énergies, sans aucune distinction.

Je pense tout particulièrement à nos représentants associatifs, éducatifs et professionnels dont le dynamisme et la compétence sont bien connus.

Une nouvelle équipe n'est pas un aboutissement, c'est au contraire un point de départ pour la réalisation de nombreux projets.

Le premier objectif sera toujours de garantir l'avenir de NOVY CHEVRIERES en lui conservant sa taille humaine de commune où il fait bon vivre.

Pour réussir, nous pouvons nous appuyer sur les agents municipaux et intracommunautaires, prêts à répondre aux besoins divers de la population.

Nous savons également quel soutien Novy Chevières peut recevoir de nos partenaires institutionnels : Communauté de Communes du Pays Rethélois, Département des Ardennes, Région Champagne Ardenne, Sous-préfecture et représentants de l'Etat, Député et Sénateur.

Avec eux, les contacts seront renforcés, au plus grand bénéfice des habitants.

Dans un monde souvent difficile, notre village par sa taille et la convivialité qui le caractérise doit rester cette commune animée où nous avons choisi de vivre.

Notre environnement et notre patrimoine si riches méritent grandement d'être préservés et valorisés.

Ainsi, avec beaucoup d'énergie et une ferme volonté de réussir, nous savons que tout cela peut devenir une réalité, la Municipalité est prête à répondre aux nouveaux enjeux d'un village moderne et bien équipé.

Je rappellerai Antoine de Saint Exupéry qui écrivait :

« Dans la vie, il n'y a pas de solutions. Il y a des forces en marche : il faut les créer, et les solutions suivent ».

Bonne année 2015

Yves BEGUIN

Sommaire

Le mot du Maire	p1
Mairie – Services	
- Etat civil de l'année 2014 : naissances, mariage et décès	p3
- Carte nationale d'identité et passeport	p4-5
- Inscription sur les listes électorales, le recensement militaire et les travaux	p6
- Le Centre des finances publiques de Rethel, la pharmacie de garde, site internet	p7
- La Communauté de Communes du Pays Rethélois	p8
Vie quotidienne	
- Savoir se garer correctement pour laisser les trottoirs libres d'accès	p9
- Village propre	p9
- Savoir élever ses chiens, taille des haies et respect des distances de plantation	p10-11
- Le bruit	p11
- Les ordures ménagères, le tri sélectif	p12
- Containers à verres, déchetterie	p13
- La qualité de l'eau de notre robinet	p14-15
Les panneaux indicateurs	p16
Les délibérations du Conseil Municipal	p17-24
Le C.C.A.S.	p24
Le budget communal 2014	p25-26
Les Anciens combattants 1914-1918	p27-29
La réforme des rythmes scolaires à l'école de Novy	p30
La vie de l'école – Le centre de loisirs	p31-33
Le rendez-vous des aidants	p34
Les associations type loi 1901	
- Le Comité des Fêtes	p35-37
- Association des Parents d'Elèves	p38-41
- Association de loisirs « Les 100 Buts »	p42
- Association Foncière	p43
- Association de Gestion du Court de Tennis	p44
- Société de Sauvegarde de la Chasse et de la Nature de Novy-Chevrières	p45
- Association « Précaré »	p46
- Association de loisirs « Le club de l'amitié »	p47
Nos assistantes maternelles	p48
Nos artisans, commerçants et auto-entrepreneurs	p49-50
Des habitants à l'honneur	p51-52
Aide mémoire	p53-57

Etat civil de l'année 2014

Naissances :

- Laura Aurore Mégane BLEMONT, le 11 avril 2014 à Reims
- Salomé Lilou OLLIVIER, le 21 avril 2014 à Reims
- Mathéo Jean François PILLARD, le 13 mai 2014 à Sedan
- Loanné SORIN, le 1 juillet 2014 à Reims
- Malone Yvan Yvon LENFANT, le 13 juillet 2014 à Reims
- Lyam Fabien Amar EVRARD, le 13 août 2014 à Charleville
- Zoé Laurine POTET, le 27 décembre à Charleville



Félicitations aux heureux parents

Mariage :



Delphine HAINON et Christophe CORNEILLE

Le 2 août 2014

Félicitations aux jeunes mariés

Décès :

- Gilbert Gustave DUVAL, le 6 janvier à Novy-Chevrières
- Andrée Marie Justine HEUILLY ép DERVIN, le 6 janvier à Rethel
- Daniel PARMENTIER, le 28 février à Brou sur Chantereine
- Christian Max VALENTIN, le 26 mars à Novy-Chevrières
- Henriette Georgette PERONNE ép DURIEUX, le 27 avril à Vouziers
- François Paul LECLERE, le 23 juillet à Reims
- Yvon Georges Fernand GESSON, le 31 juillet à Novy-Chevrières
- Jean Lucien STOCHEMENT, le 17 août à Rethel
- Serge Marcel MORLET, le 23 août à Rethel
- Danielle Jeanne Emilienne POLIN ép GRISCHASCHEF, le 15 septembre à Rethel



Sincères condoléances aux familles des défunts.

Carte nationale d'identité

Les cartes d'identité sont valables 15 ans si :

- Elles ont été émises après le 1er janvier 2014,
- Elles sont valides au 1er janvier 2014.

Délivrance dans les lieux d'accueil (Hôtel de Ville ou mairies de quartier).



Pour une première demande, vous devez fournir :

- 2 photos d'identité (35 x 45 mm) identiques, récentes, la tête nue, de face, sur fond clair,
- 1 extrait de l'acte de naissance précisant la filiation (avec date et lieu de naissance des parents), délivré depuis moins de 3 mois, à demander à la mairie du lieu de naissance ; au Service central de l'état civil, 11 rue de la Maison Blanche, 44941 Nantes Cedex 9, si le demandeur est né à l'étranger.
- le livret de famille des parents du demandeur,
- le livret de famille pour les femmes mariées, veuves divorcées,
- 1 justificatif de domicile récent tel que facture EDF, téléphone, quittance de loyer...,
- 1 certificat de nationalité française, établi par le Tribunal d'Instance du lieu de résidence, si le demandeur est né à l'étranger, ou né de parents étrangers, ou nés eux-mêmes à l'étranger (le certificat de nationalité française peut être inutile si l'acte de naissance présenté est complété par une mention précisant que l'intéressé est de nationalité française).

Le formulaire de demande de carte nationale d'identité sera rempli et signé personnellement par le demandeur au guichet.

Si le demandeur est mineur, il conviendra d'ajouter les pièces suivantes :

- En cas de divorce ou de séparation de corps, le dispositif du jugement qui a désigné le ou les parents exerçant l'autorité parentale sur ce mineur. Si l'instance est en cours, l'ordonnance du tribunal qui a statué sur l'exercice de l'autorité parentale.
- En cas d'exercice conjoint de l'autorité parentale dans la famille naturelle, un acte de communauté de vie ou une déclaration conjointe. Si les parents de l'enfant naturel sont séparés, le dispositif du jugement qui a désigné le ou les parents exerçant l'autorité parentale.
- En cas de délégation ou de déchéance de l'autorité parentale, la décision de justice prononçant la déchéance ou autorisant la délégation.
- En cas de tutelle, la délibération du conseil de famille ou la décision de justice désignant le tuteur.

La demande du mineur se fera en présence du parent qui détient l'autorité parentale

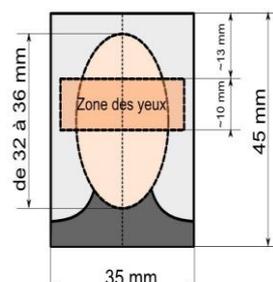
Pour un renouvellement, pièces à fournir :

- 2 photos d'identité (35 x 45 mm) identiques, récentes, la tête nue, de face, sur fond clair,
- justificatif de domicile récent tel que facture EDF, téléphone, quittance de loyer...

Attention : les demandes de renouvellement de carte nationale d'identité cartonnées doivent être considérées comme première demande.

Pour une modification

- deux photos d'identité,
- l'ancienne carte,
- le justificatif concernant la modification à apporter,
- justificatif de domicile.



Perte ou vol

Les pièces à fournir sont les mêmes que pour la première demande. Une déclaration **de vol** établie par le commissariat d'arrondissement du domicile, ou **de perte** (établie par le commissariat ou la mairie) devra en outre être jointe.

Passeport

Depuis 2009, 15 communes du département ont la possibilité de délivrer un passeport biométrique.



Le formulaire à remplir est distribué dans l'une de ces communes. Ensuite, votre passeport vous est remis par la mairie où vous avez déposé votre demande. Le nouveau passeport biométrique est délivré sans condition d'âge à tout français qui en fait la demande. Il a une durée de validité de 10 ans pour les majeurs et de 5 ans pour les mineurs.

Depuis le 1er janvier 2009, le montant du droit à acquitter est de 89 € pour un majeur, 45 € pour un mineur de 15 ans et plus, de 20 € pour un mineur de moins de 15 ans.

Attigny	Bogny sur meuse
Carignan	Charleville-Mézières
Château-Porcien	Givet
Juniville	Nouzonville
Rethel	Revin
Sedan	Signy l'Abbaye
Signy le Petit	Vouziers
Vrigne aux bois	

Pour plus de renseignements : <http://www.service.public.gouv.fr>

Inscription sur les listes électorales

L'inscription sur les listes électorales étant obligatoire pour pouvoir voter, les jeunes gens qui atteignent l'âge de la majorité (18 ans) avant le 28 février 2015 devaient s'inscrire au secrétariat de mairie avant le 31 décembre 2014, afin de pouvoir voter à compter du 1^{er} mars 2015. Cette démarche vaut également pour les nouveaux arrivants de notre commune, en 2015, qui une fois inscrits pourront voter au mois de mars de l'année suivante.

Vous munir de votre carte nationale d'identité ou passeport, du livret de famille de vos parents et d'un justificatif de domicile.

Le recensement militaire

si vous êtes né(e)s en 1999 :

Vous devez vous présenter à la mairie de votre domicile le mois de votre anniversaire (à 16 ans révolus) avec votre Carte Nationale d'Identité et le livret de famille de vos parents.

Cette démarche vous permettra :

- de vous inscrire aux examens (baccalauréat, permis de conduire,...) et aux concours soumis au contrôle de l'autorité publique,
- d'assister à la journée d'appel de préparation à la défense.



**Le recensement militaire est
OBLIGATOIRE
à 16 ans
pour les garçons et les filles.**

Les travaux

Toutes constructions nouvelles, modifications de façade ou de toiture, etc doivent **impérativement** faire l'objet d'une :

- demande de permis de construire,
- demande d'aménager,
- déclaration préalable.

De plus, certaines habitations se situent dans le périmètre de protection de notre abbatale (monument historique) ce qui impose, au demandeur, le passage par les bâtiments de France. Les imprimés sont à retirer en mairie.



Le Centre des Finances Publiques de Rethel

A compter de 1 janvier 2015, le Centre des Finances Publiques de Rethel change d'horaire.

Désormais, il vous accueillera :

du lundi au vendredi
8h30 à 12h00
ou sur rendez-vous

La pharmacie de garde

Pour connaître la pharmacie de garde, téléphonez au

3637 (0.34€ ttc/min)

Disponible 24h/24

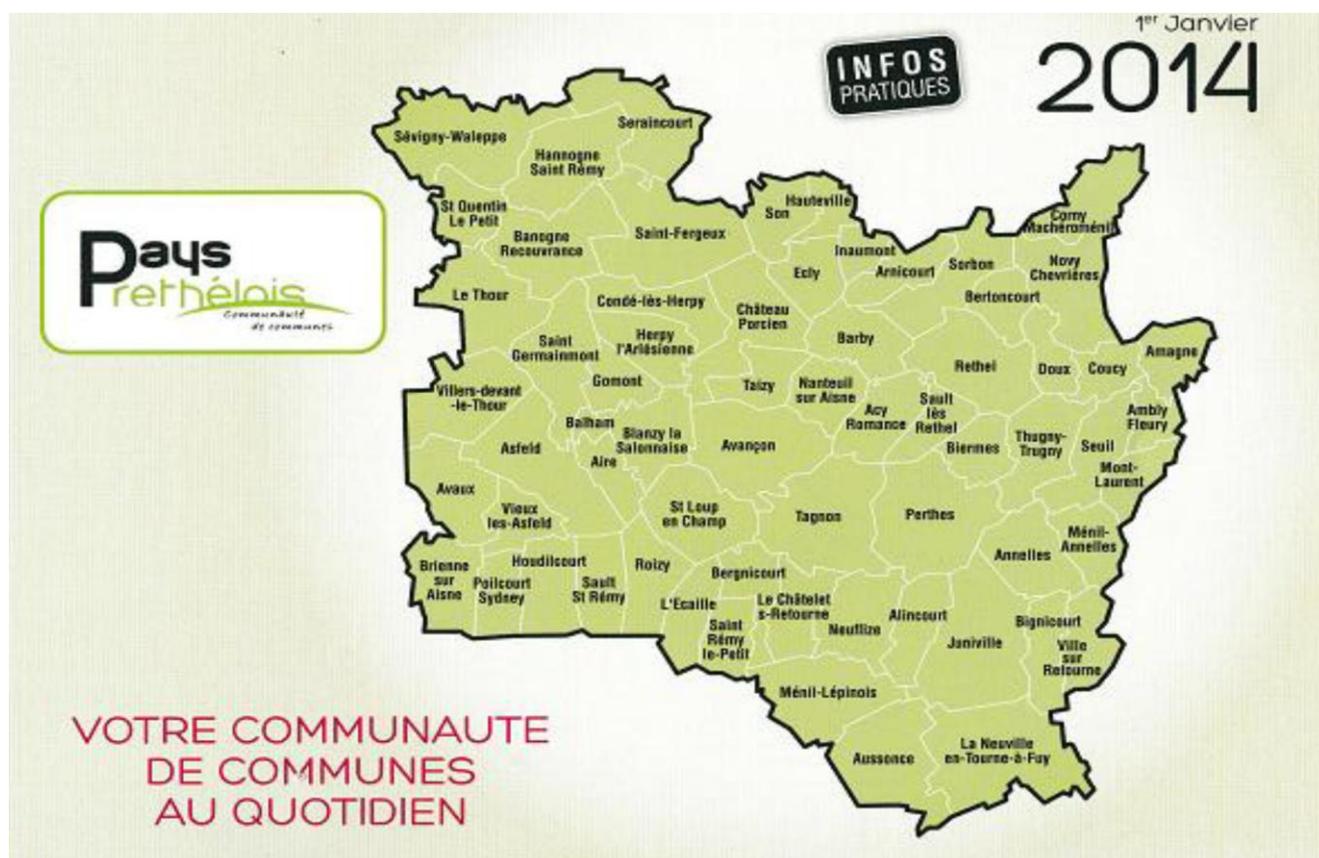
Le site internet de notre commune



<http://www.novy-chevrieres.fr/>

La Communauté de Communes du Pays Rethelois

Créée au 1^{er} janvier 2014, la Communauté de Communes Du Pays Rethelois est issue de la fusion des Communautés de Communes de l'Asfeldois, du Rethelois, des Plaines du Porcien et du Junivillois ainsi que la commune de Corny Machéroménil. Elle compte 65 communes pour une population de 29000 habitants.



Services administratifs

Hôtel de ville – Place de la république- 08300 Rethel

ACCUEIL	secretariat@cc-paysrethelois.fr	03.52.10.01.00
Service ordures ménagères	collecte@cc-paysrethelois.fr	03.52.10.01.13
Problème de facturation	facturation@cc-paysrethelois.fr	03.52.10.01.17
Service assainissement non collectif	anc@cc-paysrethelois.fr	03.42.10.01.12
Services scolaire, périscolaire, extrascolaire	Affaires-scolaires@paysrethelois.fr	03.52.10.01.14
Renseignements sur l'OPAH		03.52.10.01.00
Développement économique du territoire		03.52.10.01.00
Relai assistants maternels	ram@cc-paysrethelois.fr	03.24.39.45.91
Culture	culture@cc-paysrethelois.fr	03.24.38.91.16
Office du tourisme	Office.tourisme@paysrethelois.fr	03.24.38.54.56

Savoir se garer correctement pour laisser les trottoirs libres d'accès

Des parents se promènent régulièrement sur les trottoirs avec des enfants en poussette.

Malheureusement, ils ne peuvent pas le faire en toute sécurité puisque des voitures et des camions se trouvent garés sur les trottoirs.

Alors un peu de civisme, laissons les trottoirs en libre accès.

En agglomération l'immobilisation du véhicule se fait soit sur des emplacements prévus à cet effet, soit sur la chaussée, le long du trottoir, soit encore sur l'accotement s'il n'est pas aménagé en trottoir.

Car il y a une règle aussi essentielle que peu respectée :

l'arrêt ou le stationnement sur le trottoir ou à cheval sur le trottoir sont interdits (sauf signalisation spécifique l'autorisant).



Le trottoir est considéré comme une voie spécialisée pour piétons. Il y est donc interdit de rouler/s'arrêter/stationner/poser une roue sur un trottoir.

Village propre

- Les poubelles doivent être sorties le mardi soir et rentrées dès le passage du camion,
- 3 containers à verre sont posés dans le village. Merci de placer vos verres dans les containers et non à côté,
- Pour un village propre, ne jeter pas vos déchets par terre, et pensez à ramasser les déjections de votre animal,
- Les pots de fleurs ne sont pas des cendriers. Merci de ramasser vos mégots après les avoir éteints correctement.



Savoir élever ses chiens



Posséder un ou plusieurs chiens est possible ; il faut toutefois respecter certaines règles. Chaque foyer a le droit de posséder au maximum 9 chiens, peu importe la race ou la taille.

Au-delà de ce quota, le Certificat de Capacité est obligatoire.

Pour cela, Il faut contacter la Direction des Services Vétérinaires pour une déclaration et avoir une installation aux normes située au moins à 150 mètres de tout lieu d'habitation.

Par ailleurs, si vous êtes en possession d'un ou plusieurs chiens, ils ne doivent pas nuire au voisinage par leurs bruits, leurs odeurs ou leurs comportements.



Taille des haies et respect des distances de plantation

D'après l'article 671 et 673 du code civil

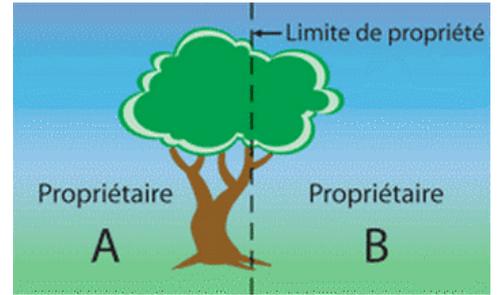
Obligations de plantations

Chaque propriétaire désirant planter des arbres ou arbustes se doit de respecter les règles suivantes :

- Une distance minimale de 0.50 m, de la limite séparatrice pour les plantations (dites de basses tiges) ne dépassant pas 2m,
- Une distance de 2 m minimum de la ligne séparatrice pour les arbres (dits de haute tige) destinés à dépasser 2 m de hauteur,
- La distance se mesure à partir du milieu du tronc de l'arbre,
- La hauteur se mesure à partir du niveau du sol où est planté l'arbre, jusqu'à la pointe,
- En présence d'un mur :
 - Mur mitoyen, la distance est mesurée à partir du milieu du mur,
 - Mur appartenant au voisin, distance à partir de la face du mur qui donne chez vous,
 - Mur vous appartenant, distance à partir de la face du mur orienté chez le voisin.

Obligations d'entretien et d'élagage

- Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent chez son voisin, au niveau de la limite séparatrice.
- Le voisin n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent. Mais, il a le droit absolu d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparatrice. (Droit qui ne se perd jamais - Cassation civile 17 septembre 1975)
- Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire. (Décret du 26 août 1987).
- L'obligation de la taille d'une haie peut être reportée à une date ultérieure, pour effectuer cette dernière durant une période propice. (Cour de cassation de Paris, 27 septembre 1989)



Le bruit



Pour des raisons de nuisances sonores, les travaux de bricolage ou de jardinage (tronçonneuse, perceuse, tondeuse à gazon...) sont autorisés :

- du lundi au vendredi de 8h00-12h00/14h00-19h30
- Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- Le dimanche et jour fériés de 10h00 à 12h00

	Lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
6h à 8h	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
8h à 9h	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
9h à 10h	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
10h à 12h	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
12h à 14h	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
14h à 19h	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
19h à 19h30	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
19h30 à 21h	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert

Les ordures ménagères

Le ramassage des ordures ménagères est effectué le **mercredi matin, pour Novy et Chevrières.**

Les poubelles n'ayant rien de décoratif, il serait souhaitable qu'elles soient sorties la veille et rentrées le jour même, après le passage du camion collecteur. N'oubliez pas de fermer vos sacs.



Le tri sélectif

Depuis mars 2014, chaque habitation est dotée d'un bac de tri sélectif de 240 litres.

Chaque container est numéroté, il est attribué à une maison ou un appartement.

Chaque container reste la propriété du SICOMAR mais il est sous la responsabilité complète de l'utilisateur.

Chaque usager devra :

- En assurer la garde et l'usage mais il ne peut ni l'échanger, ni le donner ni le vendre ;
- Le maintenir dans un état de propreté intérieur et extérieur ;
- Le restituer au logement en cas de déménagement, de vente de la maison.



Le ramassage s'effectue le mercredi des semaines impaires.

Pas de ramassage les jours fériés.

Janvier	14	28		Juillet	1	15	29
Février	11	25		Août	12	26	
Mars	11	25		Septembre	9	23	
Avril	8	22		Octobre	7	21	
Mai	6	20		Novembre	4	18	
juin	3	17		décembre	2	16	30

Containers à verres

4 containers réservés aux verres sont à disposition :

- 1 à chevrières, ruelle Suttin,
- 1 au chemin vert,
- 2 au croisement pont Taillard / rue de l'église.

Merci de respecter la propreté de ces lieux en déposant vos verres dans les containers et non à terre.



Déchetterie

Contact :

Adresse : rue de Verdun,

Zone de Pargny, 08300 Rethel

Tel : 03.24.38.12.42

Dépôt de bois, déchets verts, encombrants, cartons, huile de vidange, vêtements, de peinture, piles et accumulateurs, lampes, écrans, batteries, déchets dangereux.

La déchetterie de Rethel est ouverte selon le planning suivant :

	Horaires d'hiver Du 1 ^{er} novembre au 30 avril		Horaires d'été Du 1 ^{er} mai au 31 octobre	
	matin	Après midi	matin	Après-midi
Lundi	fermée	14h à 17h	fermée	13h30 à 18h
mardi	9h à 12h00	13h30 à 17h	9h à 12h00	13h30 à 18h
Mercredi	9h à 12h00	13h30 à 17h	9h à 12h00	13h30 à 18h
Jeudi	9h à 12h00	13h30 à 17h	9h à 12h00	13h30 à 18h
Vendredi	9h à 12h00	13h30 à 17h	9h à 12h00	13h30 à 18h
samedi	9h à 12h00	14h à 17h	9h à 12h00	13h30 à 18h

La déchetterie est fermée les dimanches et jours fériés.

La qualité de l'eau de notre robinet

L'eau que vous consommez provient de l'unité de distribution de S29 EST RETHÉLOIS. La gestion et la distribution sont assurées par **Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (S I A E P) de l'Est Rethélois** dont le siège est à la mairie d'Amagne (03.24.72.08.10). L'eau distribuée provient d'une ressource souterraine bénéficiant de périmètres de protection, elle subit un traitement de désinfection. Une seconde alimentation provient du château d'eau sur la Hussette, elle est alimentée par Rethel (source de Nanteuil), c'est celle qui nous concerne plus particulièrement à Novy.

Le relevé des compteurs d'eau a lieu à la fin du troisième trimestre de l'année. A partir de ce relevé, votre facture est établie.

Les délégations territoriales de l'Agence Régionale de Santé de Champagne-Ardenne sont chargées du contrôle sanitaire des eaux d'alimentation.



L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité fixées par le Code de la Santé Publique.

Bilan des analyses pour Novy Chevrières :

<p>BACTERIOLOGIE</p> <p><i>Présence de micro organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux. Absences exigées</i></p> <p>Nombre de mesures : 13</p> <p>Nombre d'analyses non conformes : 0</p>	<p>NITRATES</p> <p><i>Eléments chimiques provenant principalement des rejets agricoles, domestiques et industriels.</i></p> <p><i>Teneur < 50 mg/l</i></p> <p>Teneur moyenne : 40.3 mg/l</p>	<p>PESTICIDES</p> <p><i>Substances chimiques pour protéger les cultures.</i></p> <p><i>Teneur < 0.1µg/l par substances ou 0.5% g/l pour la somme des molécules</i></p> <p>Teneur : 0.1 µg/l</p>
<p>DURETE</p> <p><i>Eau dure au-delà de 30°F</i></p> <p><i>Eau douce en dessous de 15°F</i></p> <p><i>Pas d'effet direct sur la santé</i></p> <p>Valeur : 40.5°F Eau dure</p>	<p>FLUOR</p> <p><i>Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. Teneur < 1.5 mg/l</i></p> <p>Teneur moyenne ; 0.15 mg/l</p>	<p><u>Avis sanitaire global :</u></p> <p>Eau de bonne qualité</p>

Des gestes simples :

- Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques instants avant de la boire ;
- Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide,
- Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude,
- Dans les habitations anciennes équipées de tuyauterie en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations,
- Si la couleur ou la saveur de l'eau distribuée change, signalez-le à votre distributeur.



Fuite d'eau

Sur le réseau :

Veillez prévenir rapidement la mairie au 03.24.38.21.38 (prise en charge par le Syndicat des Eaux).

Après compteur, chez vous :

Veillez vous adresser à un réparateur de votre choix (intervention à votre charge).

Une fuite d'eau coûte cher



Les panneaux indicateurs

Les panneaux indicateurs de la sortie et de l'entrée de Novy-Chevrières, côté Charleville Mézières, ont été déplacés.

Rappel : on roule à 50km/h maximum en ville. Faites attention à votre vitesse.



De nouveaux panneaux indicateurs vont arriver dans notre commune. Ils remplaceront les anciens qui sont devenus, avec le temps, désuets. Ils permettront de mieux s'orienter dans le village.



Les délibérations du Conseil Municipal



Maire : Yves BEGUIN

1^{er} Adjoint : Daniel CAILLE

délégué aux affaires scolaires et sociales

2^{ème} Adjoint : Bruno LEFEVRE

délégué aux travaux et à l'urbanisme

3^{ème} Adjoint : Régis LEPEUC'H

délégué à l'environnement et au cadre de vie

déléguée : Christine SIMON

aux finances de la commune

Conseillers :

Benoît DOMMELIER, Christophe FONTAINE, Jean-Pierre LAMBOT, Jérôme LEDOUBLE, Kévin LEPEUC'H, Sylvie LOZINGOT, Noëlle MALVY, Isabelle SCHWEITZER, Bernard STÉVENIN, Odette VIOLET

Séance du 10 février 2014 : (ancienne mandature)

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :
 - décide la transformation de l'emploi permanent à temps non complet (25/35^{ème}) d'Adjoint Administratif Territorial principal de 2^e classe en un emploi permanent à temps non complet (25/35^{ème}) d'Adjoint Administratif Territorial de 1^{ère} classe ;
 - dégage les crédits correspondants ;
 - donne pouvoir au Maire pour le recrutement de l'Agent.

- Le Conseil décide à l'unanimité de reconduire son adhésion au Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales pour l'année 2014 et de verser au dit comité une cotisation prévisionnelle de 194,25 € par agent salarié (3 agents concernés)

- Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler, pour un an, le contrat d'assistance technique des installations de chauffage pour le bâtiment mairie-école de la Société DALKIA EST.

Séance du 28 mars 2014 : (nouvelle mandature)

- Le Conseil Municipal procède à l'élection du Maire et des adjoints ainsi qu'à la désignation des délégués auprès des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (eau, électricité, communauté de communes, comité national d'action sociale).

Séance du 7 avril 2014 :

- Le Conseil désigne les délégués auprès des différentes associations du village et effectue la répartition de ses membres dans les commissions communales (ouverture des plis, finances, travaux, urbanisme, CCAS, correspondant défense, discipline, fêtes et cérémonies, communication et site internet, jury d'assises, fleurissement, scolaire et périscolaire, agriculture, impôts directs).
- Considérant que pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation, Christine SIMON, conseillère municipale, est nommée déléguée aux finances de la commune.
- L'Assemblée Municipale fixe les indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et de la déléguée.
- À l'unanimité, le Conseil donne droit au Maire de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière, d'exercer – au nom de la commune – les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme et d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de la défendre dans les actions intentées contre elle.
- Yves BEGUIN est désigné délégué de la collectivité au sein de l'assemblée générale de la société SPL-Xdemat.

Séance du 22 avril 2014 :

- Le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2013 qui laisse apparaître :
 - en section de Fonctionnement un excédent de 202 163,94 €
 - en section d'Investissement un excédent de 60 148,84 €



EXCÉDENT DE CLÔTURE

262 312,78 €

- Le Conseil Municipal adopte le compte de gestion 2013 qui laisse apparaître :
 - en section de Fonctionnement un excédent de 202 163,94 €
 - en section d'Investissement un excédent de 60 148,84 €

EXCÉDENT DE CLÔTURE

262 312,78 €

- L'Assemblée Délibérante décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

202 163,94 €

- Affectation au financement du solde d'exécution de la section d'investissement (compte 1068) 57 454,16 €
- Affectation à l'excédent reporté (ligne 002) 144 709,78€
- À l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2014 :
 - CCAS 2 800 €
 - Club de l'Amitié 610 €
 - Comité des Fêtes 5 100 €
 - Association Les 100 Buts 300 €
 - ADMR de Lucquy 350 €
 - Lutte contre le Cancer 153 €
 - VMEH (visiteur médical en milieu hospitalier) 50 €
 - SSCN (société sauvegarde chasse nature) 530 €
 - Donneurs de sang 160 €
 - Association Sportive du Collège Vallière 50 €
 - Jeunes sapeurs pompiers de Rethel 50 €
 - Association Parents d'Élèves de Novy-Chevrières 600 €
 - Association Précaré 600 €
 - Association Gestion du Court de Tennis 300 €
- À la majorité (6 abstentions), le Conseil décide de demander le concours du receveur pour assurer des prestations de conseil et d'accorder une indemnité de conseil au taux de 75 % par an à Didier SAUVAGE, receveur municipal et ce pour la durée du mandat.
- À l'unanimité, le Conseil Municipal fixe pour l'année 2014 les taux d'imposition des taxes directes locales comme suit :
 - Taxe d'habitation 9,02 % (9,11 % en 2013)
 - Taxe foncier bâti 13,25 % (13,41 % en 2013)
 - Taxe foncier non bâti 15,16 % (15,31 % en 2013)
- Approbation à l'unanimité de retenir le devis de l'entreprise SCEE pour un montant de 979,20 € pour l'abattage d'un arbre sur la route de Charleville.

Séance du 28 avril 2014 :

- Monsieur le Maire présente le budget primitif prévisionnel 2014. Le Conseil l'adopte à l'unanimité comme suit :
 - en section de Fonctionnement
 - en dépenses 374 586,00 €
 - en recettes 432 036,00 €
 soit avec un excédent de 57 450,00 €
 - en section d'investissement, équilibre en dépenses et en recettes 271 503,00 €



Séance du 3 juin 2014 :

- Monsieur le Maire présente le projet éolien de DOUX et de l'impact de celui-ci sur la commune de Novy-Chevrières.
- Le Conseil Municipal décide de retenir le devis de la SARL BAUDON de Saulces-Monclin pour effectuer le renforcement d'accotement ruelle Suttin pour un montant de 3 687,00 € TTC.
- Le Conseil procède à des décisions modificatives budgétaires afin de réaliser les opérations suivantes :
 - remplacement de l'extincteur de la chaufferie du bâtiment mairie-école pour un montant de 499,26 € TTC par la société SICLI,
 - achat d'une débroussailleuse en remplacement de l'ancienne qui est hors-service pour un montant de 583,33 € TTC (devis de la société ROCHAGRI),
 - remboursement du versement perçu de la taxe locale d'équipement par monsieur Thierry ADAM pour un montant de 168,00 €.
- À l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter l'offre du bureau d'études DUMAY de Sedan pour l'élaboration d'un plan directeur d'aménagement de la RD21 pour une somme de 17 040,00 € TTC.
- Les rapports de différentes commissions sont présentés en séance du Conseil :
 - commission agricole sur la ligne RTE,
 - commission communication sur l'amélioration du site internet de la commune,
 - commission bâtiment sur la réfection de la toiture de l'église,
 - commission scolaire : après avoir discuté, le Conseil Municipal a choisi d'opter pour que les temps d'activités scolaires liés à la réforme des rythmes scolaires se fassent à raison de $\frac{3}{4}$ d'heure par jour.
- À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les nouveaux statuts de la Fédération Départementale d'Énergies des Ardennes.
- À l'unanimité, le Conseil décide de retenir le devis de l'entreprise SCEE de Rethel pour la fourniture et la pose d'un candélabre équipé d'une lanterne avec raccordement et mise en service rue du Moulin pour un montant de 1 584,00 € TTC.

Séance du 20 juin 2014 :

- L'Assemblée Communale procède à la désignation de trois délégués titulaires et de trois délégués suppléants pour l'élection sénatoriale du 28 septembre 2014.

Séance du 13 octobre 2014 :

- Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'instituer le taux de la taxe d'aménagement de 3 % sur l'ensemble du territoire communal, de n'appliquer aucune des exonérations prévues par la loi à cette taxe et de ne pas opter pour le versement pour sous-densité.
- À la majorité (1 abstention), approbation du projet de convention de déneigement entre la Commune et l'agricultrice Régine LEPEUC'H pour une durée de trois ans.
- Le Conseil Municipal procède à des décisions modificatives budgétaires afin de réaliser les opérations suivantes :
 - pour le droit d'utilisation du logiciel de SEGILOG, il est prélevé la somme de 8,00 € au compte 020 (dépenses imprévues en investissement)
 - achat d'une cuve multifonction sur un devis de la société ROCHAGRI pour un montant de 3 650,42 € TTC
- L'Assemblée Délibérante :
 - charge Régis LEPEUC'H de demander des devis dans le but de moderniser la signalétique du village concernant le Foyer pour Tous Salle Pierre LEDOUBLE, l'église, le cimetière et la salle du Presbytère, ainsi que des panneaux d'entrée et de sortie de village pour la route de Lucquy ;
 - charge le Maire de demander à l'assurance GROUPAMA la mise à disposition de leur radar pédagogique pour l'implanter sur la RD21.
- À l'unanimité, le devis de la SA RICHARD est retenu pour effectuer la réfection des trottoirs Grand Rue pour un montant prévisionnel de 8 280,00 € TTC (soit 11,50 € HT/m² pour 600m²).
- À l'unanimité, le devis de la SA RICHARD de Sault-lès-Rethel est accepté dans le cadre du prolongement et de l'aménagement du chemin piétons de la route de Charleville vers la rue de Tivoli pour un coût total prévisionnel de 14 932,06 € TTC.
- En vue de l'aménagement et de l'extension du cimetière communal, il y a lieu de procéder à un échange de terrains lieudit « L'Abbaye » entre M. et Mme James VADEZ de Thugny-Trugny et la commune de Novy-Chevrières. D'un commun accord, l'échange s'effectuera d'un terrain à un autre et la commune prendra à sa charge la totalité des frais de notaire et de géomètre. L'affaire est confiée à Maître Roland BOIZET, notaire à Vouziers.
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
 - accepte le projet de construction d'une salle de motricité pour répondre aux besoins des enseignants et des animateurs pour un coût prévisionnel de 160 000 € TTC
 - approuve le plan de financement comme suit :

● subvention PAP (plan d'accompagnement de projet)	94 579 €
● subvention DTER (dotation d'équipement des terr. ruraux)	32 350 €
● autofinancement	33 071 €

- fixe le calendrier des travaux suivant :
 - début des travaux : juin 2015
 - fin des travaux : septembre 2015
- demande à bénéficier des subventions les plus élevées possibles au titre du PAP de RTE et au titre de la DETR de 2015.

- Le Conseil accepte à l'unanimité la création à compter du 1er janvier 2015, d'un Compte Épargne-Temps qui ouvre aux agents titulaires et non titulaires de droit public la possibilité de capitaliser du temps sur plusieurs années, par report d'une année sur l'autre de jours de congés, de jours RTT, de repos compensateurs pour les solder à l'occasion d'un projet personnel ou d'un départ à la retraite, toujours dans le respect de l'intérêt du service.
- Acceptation à l'unanimité de la proposition de poursuite de l'étude d'un projet éolien sur le territoire de la commune de Novy-Chevrières par la société VALECO et de l'organisation, par cette même société, d'une réunion avec les propriétaires qui seraient concernés.
- À compter du 1er janvier 2015, le tarif de droit commun de la taxe locale sur les publicités extérieures sera fixé à 20,00 € par m².
- Le Conseil autorise le Maire à signer la convention de servitudes avec RTE (réseau de transports d'électricité) relative à l'établissement et à l'exploitation de cet ouvrage et accepte au titre de compensation forfaitaire et définitive des préjudices spéciaux de toute nature résultant de l'exercice des droits de servitude consentie à RTE l'indemnité de 150,00 €.
- Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour la création d'une régie de recettes à compter du 1er janvier 2015 pour les encaissements suivants :
 - les locations des salles communales ;
 - les locations de matériels (tables, bancs, couverts, vaisselle...) ;
 - les photocopies pour les particuliers ;
 - les chèques de caution déposés lors de marchés publics.



Le Maire est chargé de demander à la secrétaire de mairie Nicole CAPITAINÉ si elle veut bien postuler au poste de régisseur et à l'agent intercommunal Béatrice MORAT de postuler au poste de mandataire suppléant.

- L'équipe Municipale donne son accord de principe pour la fourniture et la pose de 11 candélabres route de Charleville suite à l'extension du réseau et charge monsieur le Maire de demander une subvention auprès de la Fédération Départementale d'Énergies des Ardennes.
- Suite à la demande de M. et Mme LOZINGOT pour l'achat d'un morceau de terrain, le Conseil donne son accord de principe si cela est possible et demande à ce que les frais de géomètre et de notaire soient totalement à leur charge.

- Suite au passage du Jury des Villes et Villages fleuris, le village conserve sa première fleur.



Séance du 8 décembre 2014 :

- En vue de l'extension des réseaux route de Charleville (tranche 2), le Conseil vote à l'unanimité une participation financière à payer à la Fédération Départementale d'Énergies des Ardennes d'un montant de 14 239 € et accepte le devis de la société SCEE pour les candélabres pour une somme de 21 500 € HT.
- Le Conseil Municipal procède à une décision modificative budgétaire afin de réaliser l'opération suivante :
 - pour le paiement des cotisations des employés communaux, la somme de 3 500 € sera prélevée.
- Présentation de l'étude de l'aménagement de la RD21 par le cabinet DUMAY.

Séance du 15 décembre 2014 :

- Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le projet du Cabinet DELALOI visant à l'extension du cimetière communal et charge ce dernier de lancer les procédures nécessaires pour un montant de 7 650 € TTC (somme qui sera inscrite au budget primitif 2015).
- À l'unanimité, le projet du Cabinet DELALOI visant à l'aménagement d'un terrain en trois parcelles route de Charleville est accepté par le Conseil. Les procédures sont lancées pour un montant de 4 310,40 € TTC (somme qui sera inscrite au budget primitif 2015).
- L'école fait part de son intention d'acquérir un troisième tableau TBI pour un montant de 1 816,90 € et demande au Conseil, qui accepte à l'unanimité, une participation à hauteur de 400 € laquelle somme s'ajoutera à la subvention 2015 accordée à l'Association des Parents d'Élèves.
- Fixation des tarifs de location pour l'année 2015:

À l'unanimité, le Conseil décide, pour l'année 2015, de maintenir les tarifs comme suit :

Salle Pierre LEDOUBLE (Foyer pour Tous)

▪ contribuables de Novy-Chevrières	145 €
▪ non contribuables de Novy-Chevrières	220 €
▪ réunions et colloques	95 €
▪ vins d'honneur	45 €
▪ mise à disposition suite à un décès :	
• pour les habitants de Novy-Chevrières	Gratuit
• pour les personnes de l'extérieur	45 €
▪ le couvert	0,62 €

Une table et deux bancs

5 €

- Fixation des tarifs concernant le cimetière et le columbarium pour l'année 2015 :

À l'unanimité, le Conseil décide de maintenir pour 2015 les tarifs comme suit :

Pour le cimetière de Novy-Chevrières

- une concession cinquantenaire 70 €



Pour le columbarium de Novy-Chevrières

- des concessions pour les cases et cavurnes :
- cases (de trois urnes maximum)
 - concession trentenaire 900 €
 - concession cinquantenaire 1 200 €
 - cavurnes (de quatre ou cinq urnes maximum)
 - concession trentenaire 1 200 €
 - concession cinquantenaire 1 600 €
- de la dispersion des cendres dans le jardin du souvenir 50 €

Le C.C.A.S.

La composition du C.C.A.S. :

- Président : Yves BEGUIN ;
- Membres élus : Sylvie LOZINGOT, Odette VIOLET, Régis LEPEUC'H, Christophe FONTAINE et Kévin LEPEUC'H ;
- Membres non élus : Emilie BARROIS, Cloé PROMPT, Hervé ROGISSART, Roger WAGNER et Pierre COSPIN.



Traditionnellement, l'action phare du CCAS est la distribution des colis de Noël et de Pâques aux anciens du village, nous en comptons 63 dans notre commune. L'âge requis pour en bénéficier est de 68 ans.

Félicitations à Bernard JACQUOT et Suzanne STOCHEMENT qui sont nos doyens.

Le Centre Communal mène une réflexion pour de nouvelles actions en 2015.

Le budget communal 2014

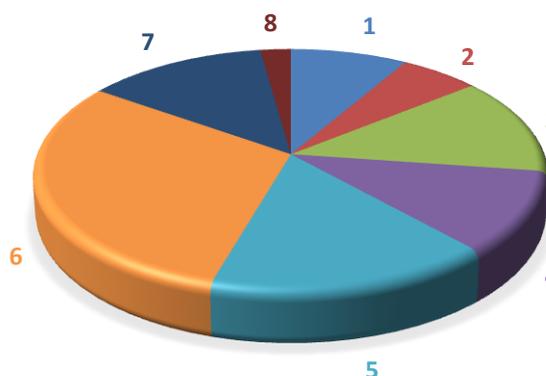
Section d'investissement

▪ Dépenses d'investissement

1	Réfections des trottoirs communaux	13 000€
2	Fournitures et pose de lampadaires	8 900€
3	Aménagement chemin piétons route de Charleville	20 000€
4	Etude aménagement rd21	17 000€
5	Aménagement terrain de jeux	25 000€
6	Etude et aménagement extension cimetière	46 500€
7	Remboursement capital emprunt	20 120€
8	Immobilisation incorporelle	3 380€

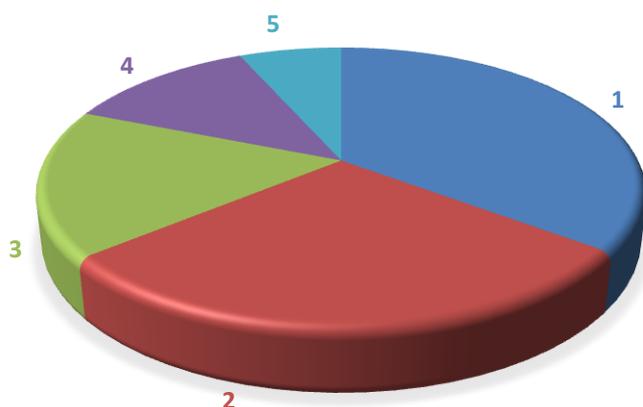
TOTAL 153 900 €

**DÉPENSES
D'INVESTISSEMENT**



▪ Recettes d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT



1	Virement de la section de fonctionnement	74 545€
2	Dotation fonds divers et réserves	60 686€
3	Subvention d'équipement	36 180€
4	Produits de cession	25 975€
5	Opération d'ordre	13 968€

TOTAL 211 354 €

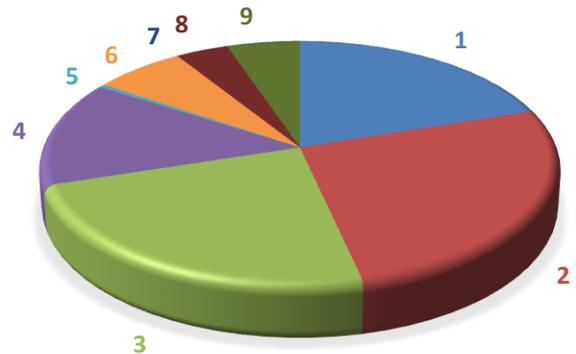
Section de fonctionnement

▪ Dépenses de fonctionnement

1	Virement de la section d'investissement	74 545€
2	Charges à caractère général (combustibles, fournitures, entretien voirie et bâtiment, ordures ménagères)	99 750€
3	Frais de personnel	88 380€
4	Autre charge de gestion courante	52 370€
5	Remboursement intérêt emprunts	1 591€
6	Charges transférées	24 557€
7	Charges exceptionnelles	100€
8	Opération d'ordre	13 968
9	Réserve financière non affectée	19 505€

TOTAL 374 586 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



▪ Recettes de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



1	Dotations et participations venant de l'état	170 000€
2	Impôts et taxes (dont taxe d'aménagement)	101 781€
3	Excédent de fonctionnement reporté	144 710€
4	Ventes diverses (concessions cimetière et remboursement com pour entretien école)	9 065€
5	Autres produits gestion courante (revenu des immeubles communaux)	6 480€

TOTAL 432 036 €

Anciens combattants 1914–1918

L'année 2014 a été marquée par les célébrations commémorant les 100 ans du commencement de la Première Guerre Mondiale. C'est à ce titre que nous avons souhaité rendre hommage à ces Novyciens « Morts pour la France » ou « Morts au Champ d'Honneur »

BARON

Donat
ouvrier agricole
Soldat de 2^{ème} classe au 161^e RI
Mort au Champ d'Honneur
Au bois de la Gruerie (Marne)
Le 23 février 1915 (23 ans)

DERVIN

Chéri
ouvrier agricole
Soldat de 2^{ème} classe au 164^e RI
**Mort pour la France
suite de blessures de guerre**
À Pierrefonds (Oise)
Le 19 juillet 1918 (28 ans)

DUBOIS

Albert
cultivateur
Soldat de 2^{ème} classe au 8^e RA
**Mort pour la France
suite de blessures de guerre**
À Mourmelon-le-Petit (Marne)
Le 8 avril 1917 (29 ans)

FESCOURT

Henri
journalier
Soldat de 1^{ère} classe au 132^e RI
Mort au Champ d'Honneur
Au bois des Épargés (Meuse)
Le 2 janvier 1915 (29 ans)

BÉCHARD

Georges
Capitaine au 12^e RIT
**Mort au Champ d'Honneur
enseveli à son poste**
À Streenstraat (Belgique)
Le 3 janvier 1916 (43 ans)

DOUCE

Maurice
ouvrier agricole
Soldat de 2^{ème} classe au 132^e RI
**Mort pour la France
suite de blessures de guerre**
Neufchâteau (Vosges)
Le 15 février 1915 (33 ans)

DUVINAGE

Louis
ouvrier agricole
Soldat de 2^{ème} classe au 94^e RI
**Mort pour la France
suite de blessures de guerre**
À Saint-Hilaire-le-Grand (Marne)
Vers le 15 octobre 1915 (30 ans)

GAUDELET

Marcel
ouvrier agricole
Caporal au 147^e RI
Mort au Champ d'Honneur
Au bois de la Caillette (Meuse)
Le 23 avril 1916 (28 ans)

CHARLIER

Achille
cultivateur
Soldat de 1^{ère} classe au 132^e RI
Mort au Champ d'Honneur
Au bois des Épargés (Meuse)
Le 19 mars 1915 (30 ans)

DROUET

Jean-Baptiste
cultivateur
Chasseur 2^{ème} classe au 56^e RCP
Mort au Champ d'Honneur
À Hooglede (Belgique)
Le 14 octobre 1918 (31 ans)

FAILLE

Paulin
ajusteur au Chⁱⁿ de Fer
Soldat de 2^{ème} classe au 154^e RI
Mort au Champ d'Honneur
À Saint-Hilaire-le-Grand (Marne)
Le 1^{er} octobre 1915 (20 ans)

GIOT

Henri
Caporal clairon au 161^e RI
Mort au Champ d'Honneur
À Louvemont (Meuse)
Le 30 août 1917 (27 ans)

Clichés du village durant l'occupation datés de 1917



Mairie-École détruite durant le Premier Conflit Mondial (1917)



Les soldats allemands en poste route de Charleville (1917)

<p>GOFFART Léon cultivateur Soldat de 2^{ème} classe au 161^e RI Mort au Champ d'Honneur Au Combat de Lamorville (Meuse) Vers le 22 septembre 1914 (24ans) Disparu</p>	<p>LEBLOND Eugène employé de Chⁱⁿ de Fer Soldat de 2^{ème} classe au 94^e RI Mort pour la France suite de blessures de guerre À Revigny (Meuse) Le 31 mars 1916 (21 ans)</p>	<p>LEFORT Gaston employé de Chⁱⁿ de Fer Soldat au 164^e RI Mort pour la France suite de blessures de guerre À Marcelcave-les-Buttes (Somme) Le 11 juillet 1916 (24 ans)</p>
<p>MEUNIER Cyrille Soldat de 2^{ème} classe au 132^e RI Mort au Champ d'Honneur Dans la tranchée de Calonne (Meuse) Le 11 octobre 1914 (34 ans)</p>	<p>PIERLOT Georges ouvrier agricole Chasseur 2^{ème} classe au 3^e Bat. d'Afrique Mort pour la France décédé accidentellement À Saint-Gemme (Marne) Le 5 septembre 1917 (27 ans)</p>	<p>RÉMOND Léon Soldat de 2^{ème} classe au 161^e RI Mort pour la France suite de blessures de guerre À Sainte-Menehould (Marne) Le 17 février 1915 (36 ans)</p>
<p>RÊVE Marcel maréchal-ferrand Caporal au 166^e RI Mort au Champ d'Honneur Au combat de l'Ailette (Aisne) Le 31 août 1918 (24 ans)</p>	<p>TAILLARD Émile cultivateur Soldat de 1^{ère} classe au 161^e RI Mort pour la France suite de blessures de guerre À Bray-sur-Somme (Somme) Le 7 novembre 1916 (25 ans)</p>	<p>THOMAS Lucien Caporal au 65^e Bat. de Chasseurs Alpins Mort au Champ d'Honneur À Guerbigny (Somme) Le 29 avril 1918 (21 ans)</p>
<p>TURQUIN Henri employé de Chⁱⁿ de Fer Caporal au 9^e RCP Mort au Champ d'Honneur À Bellefontaine (Belgique) Le 22 août 1914 (23 ans)</p>	<p>VENTADOUR Gaston étudiant Sous-lieutenant au 147^e RI Mort au Champ d'Honneur Au bois de la Gruerie (Marne) Le 17 septembre 1914 (23 ans)</p>	<p>VUILLEMET Marcellin journalier Soldat de 2^{ème} classe au 161^e RI Mort au Champ d'Honneur Au bois de la Gruerie (Marne) Le 26 mars 1915 (23 ans)</p>

Légende :

RI : Régiment d'Infanterie

RCP : Régiment de Chasseur à Pied

RIT : Régiment d'Infanterie Territoriale

RA : Régiment d'Artillerie

La réforme des rythmes scolaires à l'école de Novy

Cette rentrée scolaire est marquée par le changement des rythmes scolaires pour tous les élèves de maternelle et de primaire.



Dans notre village l'emploi du temps des élèves est le suivant :

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
7H30/ 9H00	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire
9H00/ 12H00	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire
12H00/ 13H30	restauration	restauration	Restauration A Mazarin	restauration	restauration
13H30/ 14H15	N.A.P.	N.A.P.	Accueil Périscolaire Mazarin	N.A.P.	N.A.P.
14H15/ 16H30	Temps scolaire	Temps scolaire		Temps scolaire	Temps scolaire
16H30/18H30	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire		Accueil périscolaire	Accueil périscolaire

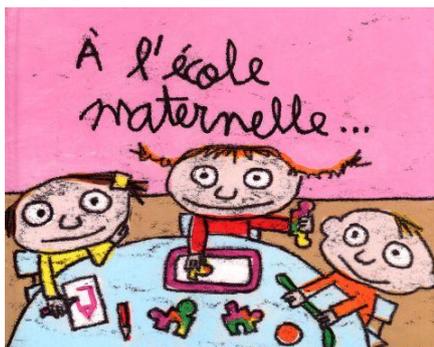
Les Nouvelles Activités Péri éducatives (N.A.P.) sont organisées par la Communauté de Communes du Pays Rethélois. Elles sont facultatives et gratuites. Deux intervenants extérieurs et 5 animatrices permanentes interviennent.

Divers projets d'animations sont prévus ce qui nécessite la présence régulière des enfants.

Activités proposées aux élèves de Novembre à mars.

	<i>lundi</i>	<i>mardi</i>	<i>jeudi</i>	<i>vendredi</i>
Petite section	sieste	sieste	sieste	sieste
Moyenne et grande section	Préparation du spectacle	Création et mise en place de jeux	Création et mise en place de jeux	Préparation du spectacle
Groupe danse	Préparation costume et décors	Création et mise en place de jeux	Création et mise en place de jeux	danse
Groupe cirque	Atelier cirque	Création et mise en place de jeux	Création et mise en place de jeux	Atelier cirque
Groupe musique	musique	Création et mise en place de jeux	Création et mise en place de jeux	Préparation costume et décors

La vie de l'école



Tél école : 03.24.72.31.16

<http://sepia.ac-reims.fr/ec-novy>

Le corps enseignant :

- M. MATHIEU, Directeur, Enseignant en Maternelle
- Mme LAMBERT, Enseignante en CP et CE1,
- Mme OTTAVY, Enseignante en CE2, CM1 et CM2
- M. LYVER, aide éducateur
- Emilie, aide administrative
- Maryline LELARGE, ATSEM



Bienvenue aux nouvelles enseignantes et bonne année scolaire à Novy

Les effectifs (au 01.11.2014)

- Classe de M. MATHIEU : 21 élèves
- Classe de Mme LAMBERT : 22 élèves
- Classe de Mme OTTAVY : 21 élèves



Effectif total de l'école : 64 élèves

Les représentants des parents d'élèves pour l'année 2014/2015

Les élues sont :

- Titulaires : Henri BROST, Sabrina FLECHEUX, et Sylvie LOZINGOT,
- Suppléantes : Virginie JOLY, Delphine CHENNANE et Cloé PROMPT.

Les représentants des parents d'élèves participent aux 3 conseils d'école annuels et forment ainsi un relais entre l'équipe enseignante et les parents d'élèves.

N'hésitez pas à les contacter.



La bibliothèque

Tous les lundis après-midi, les élèves de l'école viennent emprunter un livre à la bibliothèque. Les livres sont régulièrement renouvelés grâce au passage du bibliobus.





La sortie de fin d'année a eu lieu en Juin. Les élèves du CP au CM2 se sont rendus à Paris. Promenade en bateau mouche, visite des principaux monuments et visite guidée du centre Pompidou furent les activités de cette super journée.



Les élèves de maternelle ont visité Nocturnia situé Olizy Prima.

Les enfants ont pu observer les loups et monter sur le pont de singes.



Cour de l'école aménagée par l'équipe enseignante ainsi que par les enfants.

Le centre de loisirs

En 2014, deux sessions de centre de loisirs ont eu lieu à Novy. Le centre fonctionne de 9h à 17h avec possibilité de garderie de 7h30 à 18h30.

Les enfants ont également la possibilité de manger à la cantine. Environ 20 enfants y déjeunent.



Pour les vacances de Pâques: (Du 22/04/2014 au 27/04/2014)

« **Thème des formes et couleurs** »

Le fonctionnement du centre était assuré par deux animatrices BAFA : Nadège et Stéphanie, un stagiaire Mission Locale: Clément et une directrice BPJEPS: Béatrice.

Voici les activités proposées : manuelles, sportives, jeux extérieurs, atelier musical, atelier culinaire, sortie piscine et Indianaventure à Reims,...

Les espaces étaient aménagés afin de respecter le rythme des enfants, notamment la sieste pour les plus petits...



Pour les vacances d'été: (Du 07/07/2014 au 7/07/2014)

« **Thème : les métiers, les mondes imaginaires et les fonds marins.** »



La directrice du centre d'été était Sophie. L'effectif était de 36 enfants la première semaine, 30 la deuxième et 26 la troisième. Des activités manuelles, culinaires, artistiques ont été mises en place. Une veillée "Cinéma", une sortie au parc Grinyland, la participation au "Festival Animômes" de Liart ainsi qu'à l'inter-centre de Rethel ont été les activités proposées aux enfants. Un intervenant APSCA a fait découvrir un "nouveau sport" aux 6/12 ans et pratiqué du "baby-gym" aux 3/5 ans.

Pour clôturer cet accueil un spectacle a été réalisé par les enfants suivi d'un "apéro-party" pour les familles.

Le rendez-vous des aidants

Vous êtes proche d'une personne, (parent, conjoint ou enfant) atteint d'une maladie neuro dégénérative : Alzheimer, Parkinson ou d'un handicap et qui a besoin d'aide dans la vie quotidienne ... vous êtes **un aidant**.

Les limites que rencontrent les aidants peuvent causer l'isolement des familles, c'est pourquoi :

Un groupe de parole existe

Il est animé par le docteur DESWAENE (Docteur en Psychologie et enseignant à l'université de Reims).



Les rencontres sont fondées sur un partage d'expériences ; elles sont basées sur un principe de convivialité et de confidentialité.

Le 20 novembre 2014, à Novy, les « Aidants » se présentent, ils sont famille ou professionnels. Ils expliquent la prise en charge et la surveillance du patient au quotidien, les difficultés rencontrées dans la vie sociale et familiale.

Pour une évolution plus lente de la maladie, nous apprenons qu'un environnement sécurisant doit être créé autour de la personne soignée, mais le risque pour l'accompagnant est l'enfermement. Dans la salle contiguë, ce sont les malades qui sont pris en charge pour un atelier manuel, rassemblés dans un cadre chaleureux. Merci à Christine LAMBLIN d'organiser ces rencontres, qui se terminent autour d'un café.



Jusqu'où peut-on aller ? Jusqu'à la fin de vie ou faut-il accepter de passer le relais ? Comment faire pour décompresser ? Comment accepter de se faire aider ? Comment éviter l'isolement ? Pourquoi continuer à s'occuper de soi ? A qui demander de l'aide ? Autant de questions discutées lors des rencontres.

Si certains décident d'eux-mêmes d'assumer ce rôle d'aidant, d'autres à l'inverse se retrouvent pris dans cet engrenage de manière insidieuse. Il peut s'agir d'un choix personnel comme d'une situation imposée.

Les groupes de paroles se réunissent tous les **troisièmes jeudis de chaque mois**. Pour en connaître le lieu, contactez le : **03.24.33.23.79**



Le Comité des Fêtes

Le bureau :

- Président : Régis LE PEUC'H
- Vice-président : Fabrice LAVERGNE
- Trésorière : Régine LE PEUC'H
- Trésorier adjoint : Pascal SIMON
- Secrétaire : Gilles PARAPPEL
- Secrétaire adjointe : Valérie LUDINART

Année 2014



Loto, le 06 avril :

Le Comité des fêtes a été heureux d'accueillir de nombreux participants lors de son **loto** annuel.

Une belle après-midi placée sous le signe de la convivialité qui a enchanté les multiples gagnants.

Fête patronale, les 7, 8 et 9 juin :

L'organisation de la **Fête patronale** est subventionnée par la municipalité.

- **Samedi soir** : Bal pour les jeunes animé par HARD'N SONO suivi d'une distribution de maillots offerts par le Comité des fêtes.

Pour l'occasion, un chapiteau a été monté sur la place du village, pour le plus grand bonheur des danseurs.

- **Dimanche** : Spectacle avec Patsy (chanteuse fantaisiste avec animations et danses). Cette année encore, elle est venue accompagnée du sosie de Johnny Hallyday.



- **Lundi** : Malgré un tout petit orage, le traditionnel concours de boules en bois en doublettes s'est déroulé sous un beau soleil. Cette année encore de nombreux participants sont venus s'affronter dans une chaleureuse ambiance.

Et pour les plus petits, trois structures gonflables avaient été installées pour l'occasion sur la place du village.



Brocante, le 6 juillet :

Malgré l'annonce d'une mauvaise météo, le Comité des fêtes a décidé de maintenir l'organisation de sa **19^{ème} brocante**.

Les exposants n'ont malheureusement pas été très nombreux mais la journée s'est malgré tout bien déroulée.

Le Comité des fêtes tient à remercier les courageux qui se sont déplacés pour l'occasion.

14 juillet :

Les membres du Comité des fêtes ainsi que leurs invités se sont retrouvés aux abords de l'église pour participer à une petite après-midi de **pétanque** entre amis.

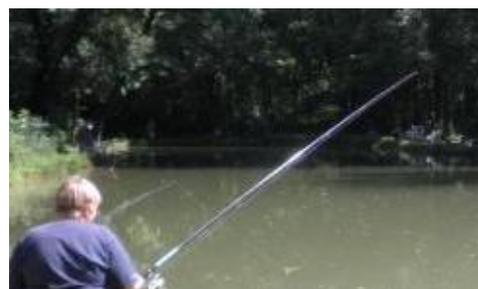


Le soir, la traditionnelle **retraite aux flambeaux** a été organisée dans les rues du village. Les participants ont pu accompagner un char décoré pour l'occasion après une distribution de lampions et de cocardes.

Celle-ci a été suivie du **feu d'artifice** réalisé par les trois bénévoles agréés du Comité des fêtes. Nous tenons d'ailleurs à remercier M. et Mme James VADEZ, qui ont accepté de nous mettre à disposition pour l'occasion un terrain leur appartenant et sans lequel ce feu d'artifice n'aurait pu être réalisé.

Journée pêche, le 20 juillet :

Cette année, les fans de pêche (mais aussi les autres) ont encore été gâtés. En effet, le Comité des fêtes a de nouveau organisé une agréable **journée de pêche** à la truite à l'étang de la Fontaine à Pargny-Resson.



Soirée dansante, le 11 octobre :

Cette année, la **soirée dansante** a réuni plus de 80 personnes à la salle du Foyer pour Tous.

Au programme : de la danse, du bonheur et de la bonne humeur pour tous, tout au long de cette excellente soirée.

Retrouvez toutes ces manifestations sur notre site :
<http://comitedesfetesdenovychevrieries.e-monsite.com>

et aussi sur FACEBOOK :
« **Comitédesfêtes de Novy-Chevrières** »



Dates des manifestations 2015 à retenir :

- 5 avril : Loto
- 23, 24 et 25 mai : Fête patronale
- 5 juillet : Brocante
- 13 juillet : Retraite aux flambeaux et Feu d'artifice
- 14 juillet : Pétanque
- 26 juillet : Journée pêche
- 10 octobre : Repas soirée dansante

Un petit mot sur les bénévoles et sur le président :

Le Président, Régis LE PEUC'H, tient à adresser ses remerciements aux bénévoles qui donnent de leur temps pour contribuer aux activités du Comité des fêtes et ainsi permettre l'animation du village.

Cependant, les membres du Comité des fêtes tiennent également cette année à remercier leur président, qui donne lui-aussi énormément de son temps libre pour l'organisation de toutes ces manifestations.

Les membres du Comité des fêtes vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2015.

Association des Parents d'Elèves



Bureau :

- Présidente : Sylvie LOZINGOT
- Trésorière : Sabrina FLECHEUX
- Secrétaire : Stéphanie VALENTIN

Mail : apenovy@hotmail.fr

L'A.P.E. organise, en accord avec les enseignants, des manifestations extrascolaires : manifestations de Noël, carnaval, tombola, kermesse, olympiades.

Manifestations et sorties de l'année scolaire 2013-2014 :

Décembre, marché de Noël :

Vente d'objets fabriqués par les enfants et les parents.

Décembre, spectacle de Noël :



Les enfants ont invité leurs parents à venir les voir sur « scène ». Le Père Noël est arrivé avec une hotte bien remplie pour le plus grand plaisir de tous.

Nous le remercions pour sa générosité et pour sa présence. Le goûter a été organisé par l'ensemble des parents de l'école et a été pris en collectif dans une ambiance festive et très conviviale

Février, carnaval de l'école :

Défilé dans les rues du village et goûter collectif à la salle Pierre LEDOUBLE : crêpes et jus d'orange. Petite mise en scène dans les rues. Merci aux habitants (trop peu nombreux) qui sont sortis pour applaudir les enfants. Merci aussi à ceux qui ont donné des friandises, elles sont toujours très appréciées.



Avril, tirage de la tombola.

Juin, vente de crêpes et de gaufres le jour de la fête patronale.

Juin, kermesse de fin d'année :

Un immense succès pour cette fête. Au programme : spectacle des enfants, jeux traditionnels, repas convivial au cours duquel 120 repas ont été servis.



L'après midi s'est conclu par un concours de boules carrées pour les adultes et par quelques rebonds dans un château gonflable pour les plus jeunes. Toujours beaucoup de bonne humeur et de convivialité pendant cette journée.



Les olympiades, le dernier jour de l'année :

Une grande marche a été organisée par les enseignants, elle a été suivie d'un pique-nique dans la cour de l'école. Les parents étaient conviés. L'après-midi fut consacré aux olympiades et s'est terminé par un goûter à base de fruits de saison.



Pour conclure cette journée et l'année scolaire, un lâcher de ballons a eu lieu derrière l'école. Les 60 ballons ont pris la direction des Pays Bas. Quelques personnes nous ont gentiment retourné les cartons.

Merci à eux.

L'association des parents d'élèves a offert une calculatrice scientifique aux élèves de CM2 pour leur entrée en 6^{ème}.

Bonne rentrée au collège à Anaïs et Justine



Un grand merci également à la vingtaine de bénévoles qui sont toujours présents. Les parents bénévoles sont indispensables au bon déroulement de ces journées pleines d'émotions et de souvenirs.

Encore un immense Merci.



Le programme de cette année scolaire 2014/2015

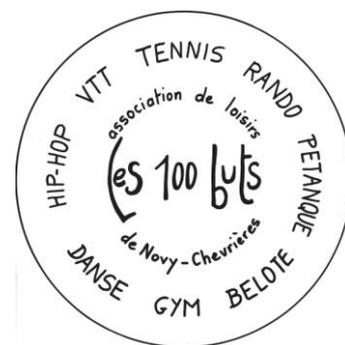
- 12 décembre : Marché de Noël, à la salle des fêtes
- 14 décembre : arbre de Noël, avec un intervenant extérieur, à la salle des fêtes
- 19 décembre : spectacle des enfants : salle des fêtes
- 20 février : défilé du carnaval
- 6 avril : chasse aux œufs de Pâques
- en avril : tirage de la tombola
- 25 mai : vente de crêpes et de gaufres à la fête du village
- 2 juin : kermesse de l'école
- 3 juillet : olympiades et lâcher de ballons

Remerciements

- aux **enseignants** qui donnent de leur temps afin de préparer les manifestations de l'année.
- aux **bénévoles** qui s'investissent pour que chaque événement soit une réussite.
- aux **habitants** du village qui participent (de près ou de loin) aux événements de l'école, en se déplaçant au marché de Noël, en participant au carnaval ou au repas de la kermesse.
- à **Régis LEPEUC'H** de nous faire une petite place le jour de la fête
- à **Béatrice MORAT**, qui fait traverser les enfants en toute sécurité et qui veille à ce que nos enfants retrouvent une classe propre tous les matins.
- à **Yves BEGUIN**, notre Maire, et l'ensemble du conseil municipal pour le soutien logistique apporté lors de chaque manifestation et pour le versement de la subvention.

Les membres de l'association présentent tous leurs vœux, de santé, de réussite personnelle et professionnelle
pour cette année 2015.

Association de loisirs « Les 100 Buts »



Bureau :

- Présidente : Patricia HARNAUD
- Trésorière : Aude JOBIN
- Secrétaire : Florence GAILLARD

La vocation initiale de l'association est de proposer des activités diverses et variées. Cette année seule l'activité Scrapbooking et carterie a été maintenue.

L'adhésion annuelle reste inchangée :

- 1 personne : 8 €
- 2 personnes d'un même foyer : 15 €
- Adhésion famille (3 personnes et + d'un même foyer) : 20 €

L'ATELIER SCRAPBOOKING ET CARTERIE



Les ateliers se déroulent les lundis des semaines paires et les jeudis des semaines impaires de 14h00 à 16h00 et de 20h00 à 22h00, hors vacances scolaires. Une petite visite sur le blog de l'activité et vous découvrirez les projets déjà réalisés

<http://atelier-scrap-et-cie.over-blog.com/>

Nous vous souhaitons une excellente année 2015
La présidente

Si vous souhaitez reprendre une activité (marche, vtt, concours de belote, ou de boules etc...) ou en développer une nouvelle, quelle soit sportive, créative, cérébrale ou de loisirs, vous êtes les bienvenu(e)s, n'hésitez pas à nous contacter au 06-71-30-29-89.



A noter les premières dates de 2015 :

- Jeudi 15 janvier, lundi 19 janvier,
- Jeudi 29 janvier et lundi 2 février.
- Jeudi 12 février et lundi 16 février

Pour tous renseignements contacter Patricia HARNAUD au 06-71-30-29-89 ou harnaud.patricia@orange.fr

Association Foncière

Bureau :

- Président : James VADEZ
- Vice-président : Eric REMOND
- Secrétaire : Michel LUDINARD

Membres de Droit :

- Le Maire de la commune
- Le Délégué Départemental de l'Agriculture et de la Forêt

Les propriétaires désignés par le Conseil Municipal :

Louis CAMU, Pierre COSPIN, Joël GESSON, Denis STEVENIN, James VADEZ

Les propriétaires désignés par la Chambre d'Agriculture :

Yvon DOMMELIER, Michel LUDINARD, Hervé MASSET, Gérard PUJO, Eric REMOND, Bernard STEVENIN

Le réseau de chemins ruraux et d'exploitation datant de 2006, nous avons procédé cette année aux premiers travaux d'entretien. L'entreprise GOREZ a utilisé « lame et cylindre » pour restaurer les sols.

Par ailleurs, des cailloux utilisables pour le comblement des nids de poule sont stockés dans la commune :

- 1 tas sur Chevrières : s'adresser à Benoit DOMMELIER,
- 1 tas sur Novy : s'adresser à James VADEZ.

Merci aux volontaires qui s'emploient à boucher les trous en formation.

Au niveau de la voie de chemin de fer, 2 passages ont été busés pour faciliter l'écoulement des drainages. Un autre passage déjà busé a été réparé, et des chemins ont été débroussaillés.

Meilleurs vœux à tous et bonne année 2015

Le président

James VADEZ

Association de Gestion du Court de Tennis

Bureau :

- Président : Patrice LOZINGOT : 03.24.72.31.46
- Secrétaire : Henri BROST : 06.50.06.73.48
- Trésorier : Emmanuel VALENTIN : 03.24.38.97.68

L'association a pour but de coordonner l'utilisation et l'entretien du court de tennis du village.

Elle permet aux habitants de Novy-Chevrières d'accéder au terrain de tennis et de l'utiliser dans de bonnes conditions. Elle compte aujourd'hui une quinzaine de membres.

En 2014, l'association a fait l'acquisition de 2 bancs pour le terrain, dont un « banc coffre » pour ranger le filet et tout autre matériel.



Pour en devenir membre, il faut habiter Novy-Chevrières et être majeur. Cependant, les personnes mineures de plus de 16 ans, ayant une autorisation signée d'une personne majeure responsable peuvent également adhérer (il n'est pas nécessaire de fournir un certificat médical). Pour adhérer ou pour avoir de plus amples informations, contactez les membres du bureau.

La gym et la danse :



Depuis le 9 septembre, le rendez vous est fixé. Chaque mardi une vingtaine de courageuses, de Novy et des environs, se réunit à la salle Pierre LEDOUBLE pour les cours de gym.

Séverine GUEURY, animatrice sportive qualifiée, est attendue. Malgré la souffrance, la joie et la bonne humeur sont toujours présentes. Séverine donne également des cours de danse aux enfants.

Danse enfants : mardi de 18h30 à 19h30

Gym adultes : mardi de 19h30 à 20h30

Société de Sauvegarde de la Chasse et de la Nature de Novy-Chevrières

Le bureau :

- Président : Jean-Pierre ADAM
- Vice-Président : Denis STEVENIN
- Trésorier : Joël GESSON
- Secrétaire : Bruno LEFEVRE



Membre du bureau :

James VADEZ, Charles ROUSSEAU, Régis LEPEUC'H,
Bernard STEVENIN, François VALENTIN

La société compte 2 gardes particuliers : Olivier GESSON et
Frédéric PONCET



S'associant à la notre société, 6 piégeurs déclarés œuvrent sur toute la commune ou par secteurs : Olivier GESSON, Frédéric et Maxime PONCET, Joël PUJO, Eric et Dimitri REMOND.

Le piégeage n'est pas un mode de chasse, sa régulation est la suivante :

- Permis de chasser non requis,
- Soumis à agrément du Préfet, avec session de formation (possible avant 16 ans),
- Déclaration en Mairie du plan d'action de la saison qui s'étend du 1er juillet au 30 juin,
- Tenue d'un registre des capteurs,
- Réservé aux espèces classées nuisibles, à l'exception du sanglier, dans les lieux concernés,
- Un relevé des prises effectuées est adressé au Préfet avant le 1er septembre

La liste départementale des animaux classés nuisibles est déterminée par arrêté préfectoral sur avis du CDCFS et de la FDC, parmi les espèces figurant sur la liste nationale en fonction de la situation locale :

- Prévention des dommages aux activités agricoles, sylvicoles, aquacoles,
- Intérêt de la santé publique,
- Protection de la faune et de la flore,
- Etablie avant le 1^{er} décembre

Félicitations à tous pour votre travail



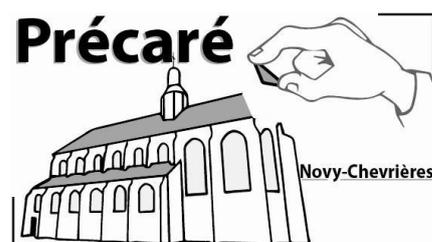
Bonne année 2015 en St Hubert

Bruno LEFEVRE

Association « Précaré »

Le bureau :

- Présidente : Séverine GIANGOLA
- Trésorier : Jean-Marc DEVIE
- Secrétaire : Aurore ROGISSART



Cet été notre commune a reçu dans son prieuré plusieurs associations comme La Cantilène et l'Harmonie Municipale de Rethel pour fêter la Nuit des Eglises.

Triomphe pour cette soirée, nombreuses sont les personnes qui se sont déplacées pour découvrir ou redécouvrir ce magnifique monument mais de nuit !

Cette manifestation nous permet de financer une partie de la rénovation du lustre de l'église, merci à Pierre COSPIN qui passe beaucoup de son temps pour réussir celle-ci.

La prochaine manifestation organisée par Précaré est prévue pour ce printemps mais sera d'un tout autre style ...



La nuit des Eglises
Musique
Chant
à l'Abbatiale de
Novy-Chevrières
Histoire
Lecture
Entrée libre

le 5 juillet 2014 à partir de 20h30
Au programme :
Harmonie municipale de rethel, La CANTILENE, Lectures, ...

Précaré
SC EE
La Nuit des Eglises
Mairie de Novy-Chevrières
narthex
Art sacré, Patrimoine, Création

facebook /nuit.des.eglises
twitter @Nuitdeseglises

Précaré vous présente ses vœux pour l'année 2015

La présidente

S. GIANGOLA

Association de loisirs « Le club de l'amitié »

Bureau :

- Présidente : Josette LECLERE
- Trésorier : Jocelyn DUSSART
- Secrétaire : Suzanne DUSSART

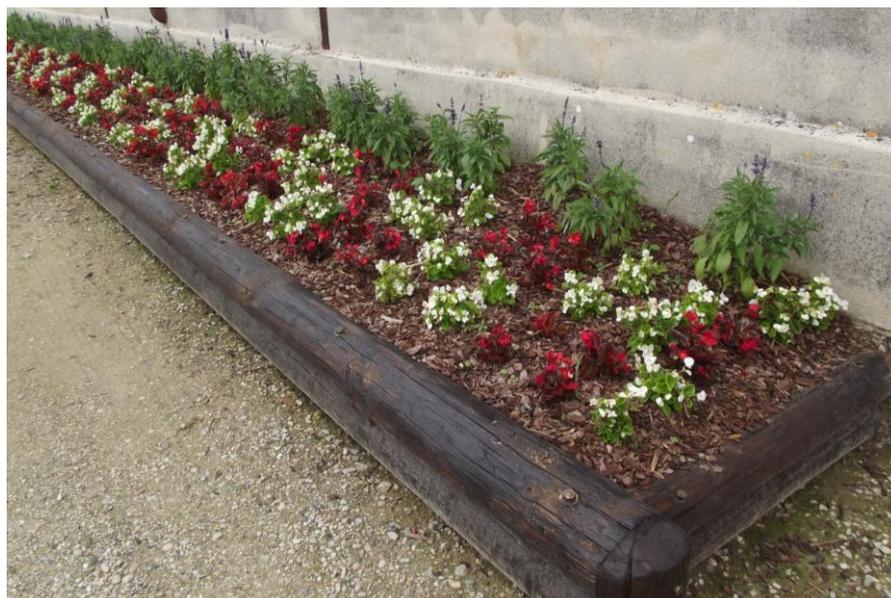


Calendrier 2015 :

- | | | | |
|--------------------|----------------------------|-----------------------|----------------------------|
| - 13 janvier : | goûter | - 15 septembre : | goûter |
| - 17 février : | goûter | - 13 octobre : | repas publicitaire |
| - Samedi 07 mars : | Concours de belotte | - Samedi 24 octobre : | Concours de belotte |
| - 17 mars : | repas | - 17 novembre : | goûter |
| - 14 avril : | goûter | - 08 décembre : | repas de Noël |
| - 12 mai : | goûter | | |
| - 09 juin : | goûter | | |

--- juillet et août Vacances ---

Bonne année



Massif de fleurs créé pour commémorer le centenaire de la Grande Guerre

Nos assistantes maternelles

NOUNOU



Vous recherchez une assistante maternelle pour la garde de vos enfants ?

Le conseil général tient à votre disposition la liste des assistantes maternelles de la commune.

Au 5 novembre 2014, 9 assistantes maternelles de Novy-Chevrières ont donné leur accord pour la consultation de leurs coordonnées sur le site internet : www.cg.08.fr.



Les assistantes maternelles y figurent par ordre alphabétique.

Claudette BERTRAND (MION) 13, rue du pont Taillard 03.24.38.95.62	Emilie BOURGUIGNON (LEMAIRE) 21, chemin vert 03.24.38.40.35
Delphine CHENNANE (MASSART) 14, rue de Tivoli 07.51.64.86.84	Nadège EBIMBE (SURJUS) 7, impasse des haies 03.24.39.01.79
Frédérique EVRARD (LOUIS) 6, impasse des haies 03.24.72.78.30	Maryline FOURNET 3, ruelle Suttin 09.67.33.28.23
Sylvie LOZINGOT (LHERBIER) 73, route de Charleville 03.24.72.31.46	Nathalie MEDE (WOULDEZ) 15, rue de l'église 03.24.39.09.14
Sandrine WALLON 4, le buisson Baudalet 03.24.72.21.14	

N'hésitez pas à les contacter pour connaître leur disponibilité.

Nos artisans, commerçants et auto-entrepreneurs

<p>Franck CERS</p> <p>37, route de Charleville</p> <p>03 24 38 21 55 06 83 16 34 51</p>	<p><i>Ambiance Décors</i></p> <p>Peinture</p> <p>f.cers@orange.fr</p>
<p>Firmin COLLIGNON</p> <p>Rue du moulin</p> <p>03 24 38 52 57 06 80 56 38 21</p>	<p>Peinture bâtiment/ravalement de façade</p> <p>Traitement de charpente</p> <p>Couverture zinguerie</p>
<p>Elisabeth DEHAN</p> <p>5, route de Chevières</p> <p>03 24 38 21 31 06 07 33 63 69</p>	<p><i>Taxi Elisabeth</i></p> <p>Transports conventionnés assis, depuis 25 ans</p> <p>www.taxi-elisabeth-ardennes.fr</p>
<p>Fabrice DEHAYE</p> <p>12, route de Charleville</p> <p>03 24 38 49 90</p>	<p>Tueur de porcs</p>
<p>David GEOFFROY</p> <p>41, grand' rue</p> <p>03 24 72 38 80 06 79 34 56 78</p>	<p>Maçonnerie générale neuf et rénovation</p> <p>dgeoffroy.artisan@yahoo.fr</p>
<p>Olivier GONCALVES</p> <p>28, rue de l'église</p> <p>06 85 22 34 05</p>	<p>Menuiserie générale</p> <p>Ebénisterie</p>
<p>Pascal LEJEUNE</p> <p>28, route de Chevières</p> <p>06 26 26 63 54</p>	<p>Plomberie / Chauffage / Electricité</p> <p>lejeune-pascal08@yahoo.fr</p>
<p>Stéphane MAILLEY</p> <p>14, grand' rue</p> <p>03 24 39 37 22 06 23 04 21 05</p>	<p>Couverture</p> <p>Zinguerie</p>
<p>Frédéric MALVY</p> <p>39, grand' rue</p> <p>03 24 38 62 13</p>	<p>Couverture</p> <p>Zinguerie</p>
<p>Josélito MARTINEZ</p> <p>49, grand' rue</p> <p>06 78 14 82 79</p>	<p><i>JM Automobiles</i></p> <p>Fruits et légumes</p> <p>Achat /vente de véhicules d'occasion</p>

Jacky RAELE 27, route de Charleville / bureau Rethel 03 24 38 45 67 / 06 24 47 48 58	<i>COLOR FACADE</i> Artisan façadier, enduits peinture int/ext
<i>REGAL PIZZA : Chaque semaine</i> Le mardi à partir de 17 h 30 devant la mairie	Avant 16 h : 03 24 39 52 51 Après 17 h : 06 03 06 05 86 pour passer votre commande
Philippe SIMON 36, route de Charleville 03 24 38 21 36	<i>Le Bon Accueil</i> Restauration traditionnelle
Karine VARLET 06 75 42 77 15	<i>Karine coiffure à domicile</i> varlet.karine@orange.fr www.facebook.com/karine.coiffure.08
Brice VIOLET 06 13 11 01 14 19, grand'rue Jean Marc : 03 24 38 11 43 06 77 25 34 05	Horticulteur Maraicher Vente de fleurs et de légumes bryce08@hotmail.fr
Jean Paul WAGNER 4, impasse des haies 03 24 38 05 41	Musicien Animateur jean.paul.wagner@free.fr
Francky WOLFS 65, route de Charleville 03 24 38 71 50 06 85 13 85 17	Pose cuisine et salle de bain Aménagement intérieur mag-w@orange.fr
Magalie WOLFS 65, route de Charleville 03 24 38 71 50 06 81 61 16 39	<i>Mag Déco (facebook)</i> Création artisanale / Décoration intérieure Objets faits main /toiles / cadeaux

Si vous êtes auto entrepreneur, faites vous connaitre à la mairie pour apparaitre sur le prochain Inattendu.

Florian : Objectif Top chef

Un « enfant du pays » est passé sur M6, le 10 décembre 2014. Florian LELARGE a su prouver ses qualités et son savoir-faire dans l'émission de Philippe ETCHEBEST « objectif Top chef ».

Florian est le petit fils de Michel FOURNET, l'ancien Maire du Village. Il a aujourd'hui 21 ans. Il a suivi sa scolarité au lycée hôtelier de Bazeilles. Ses stages ont eu lieu au restaurant Les Crayères de Reims et à l'Assiette Champenoise de Tinquieux.



Depuis l'obtention du BTS restauration-art culinaire, il est chef de cuisine au « Comptoir des Bulles » à Sacy dans la Marne. Il gère les approvisionnements, les stocks, le personnel de cuisine. Il fait de la cuisine gastronomique, des plats raffinés dans une ambiance brasserie.

La sélection à l'émission débute dans son lycée Hôtelier de Bazeilles où est placé un affichage pour le casting M6. Encouragé par plusieurs professeurs, Florian s'inscrit pour participer au concours. 500 étudiants se sont présentés, 60 ont été retenus et 3 sélectionnés pour le passage télévisé.

Le chef ETCHEBEST fait alors le déplacement dans notre commune le 28 mai 2014. Florian lui propose de déguster la « tarte fine de boudin blanc de Rethel, émulsion de Raifort, girolles au champagne ». Le jeune homme s'est déplacé ensuite à Cassel, dans le nord, mais il va être éliminé du concours.

Voici les impressions de Florian :

« Philippe ETCHEBEST, c'est mon idole, ma référence. C'est un chef étoilé et meilleur ouvrier de France. Il a une grande personnalité dans le monde de la cuisine, par sa technicité et sa créativité ! C'est un chef impressionnant, humain et très gentil malgré sa corpulence de rugbyman. C'est un grand stress que de présenter son plat devant un grand chef ; c'est une très bonne expérience et une chance considérable. J'ai été ravi. Super content de rencontrer mon idole. C'est un bonheur total ! ».



Félicitations à Florian et bon épanouissement dans ce superbe métier.

Une profession originale : dentiste équin

Notre village compte parmi ses habitants, un dentiste Equin. C'est un spécialiste dentaire, vétérinaire équin ou spécialiste non vétérinaire, chargé d'entretenir et de soigner la dentition des équidés.

Il intervient sur tous les équidés à partir de deux ans, quelle que soit la race, la taille et l'utilisation.

Lisa MANZANO est praticien équin depuis deux ans. Seules 3 écoles en Europe forment à ce métier : en Angleterre, en Belgique et en France. Elle a passé son diplôme en Normandie, à l'institut Européen des Professions du Cheval.

Elle prépare actuellement un diplôme universitaire en Ethologie du cheval à l'université de Rennes 1. Il lui permettra d'en apprendre plus sur le comportement du cheval afin de mieux l'appréhender.

Elle exerce son métier dans toute la France. Elle prospecte les centres équestres tout en actualisant sa page facebook avec des photos qui illustrent certains cas rencontrés.

Après l'observation de l'état général du cheval, elle examine l'état des dents. Le meilleur indicateur reste le crottin.

Selon Lisa, si l'on y retrouve des morceaux de fibres, c'est que le cheval a mal digéré ; s'il a mal digéré, c'est qu'il a mal mâché.

Grâce à un pas d'âne (ouvre bouche) elle analyse les dents de l'équidé, soignant aussi dent de loups ou dent de cochons.

Moins de 250 dentistes équins sont installés en France.



Combien de temps faut-il garder ses documents ?

Assurance

Type de document	Durée de conservation	Précisions
Quittances, avis d'échéance, courriers de résiliation, preuves du règlement	Date du document + 2 ans	
Contrat	Durée du contrat + 2 ans	
Relevé d'information automobile	Permanente	
Assurance-vie	10 ans	Ce délai s'applique au bénéficiaire de l'assurance dès qu'il a connaissance du contrat.

Véhicule

Type de document	Durée de conservation	Précisions
Amende forfaitaire	1 an	
Factures (achat, réparation...)	Durée de conservation du véhicule	+ 2 ans en cas de revente (vice caché)
Certificat d'examen du permis de conduire	4 mois	+ jusqu'à réception du permis

Banque

Type de document	Durée de conservation	Précisions
Chèques à encaisser	1 an et 8 jours	Passé ce délai, le chèque ne peut plus être encaissé mais la dette reste due.
Contrat de prêt (immobilier et consommation) et autres justificatifs	2 ans	À compter de la dernière échéance
Relevés de compte, talons de chèque	5 ans	Un débit frauduleux peut être contesté dans un délai maximum de 18 mois.

Famille

Type de document	Durée de conservation	Précisions
Actes d'état civil (copies intégrales et extraits)	Permanente	Certaines procédures nécessitent un acte d'état civil récent.
Avis de versement d'allocations familiales	3 ans	Délai de reprise en cas de trop versé (5 ans en cas de fraude ou de fausse déclaration). L'allocataire a 2 ans pour agir en paiement de ses prestations.
Jugement de divorce, jugement d'adoption	Permanente	En cas de perte, une copie est fournie par le tribunal.
Acte de reconnaissance d'un enfant	Permanente	La mairie peut en délivrer une copie.
Contrat de mariage (documents relatifs aux biens apportés ou acquis lors du mariage par donation ou legs)	Permanente	En cas de perte du contrat de mariage, s'adresser au notaire qui l'a établi.
Livret de famille	Permanente	En cas de perte, un duplicata peut être obtenu à la mairie.

Logement

Type de document	Durée de conservation	Précisions
Factures d'électricité et de gaz	5 ans	Délai pour contester une facture. Le fournisseur a 2 ans pour agir en paiement contre un abonné.
Factures d'eau	5 ans	Délai pour contester une facture. Pour agir en paiement contre un abonné, le fournisseur a : <ul style="list-style-type: none"> • 4 ans (fournisseur public), • 2 ans (fournisseur privé)
Factures de téléphonie (fixe et mobile) et internet	1 an	
Preuve de restitution de matériel (box)	2 ans	(à compter de la restitution)
Factures liées aux travaux	10 ans ou 2 ans	Gros-œuvre : 10 ans Petits travaux (ex : fenêtres) : 2 ans
Certificats de ramonage	Durée d'occupation du logement + 1 an	
Attestations d'entretien annuel des chaudières	Durée d'occupation du logement + 2 ans	
Titre de propriété	Permanente	
Preuve du paiement des charges de copropriété, correspondances avec le syndic , procès verbaux des assemblées générales de copropriété...	10 ans	
Contrat de location, état des lieux, quittances de loyer	Durée de la location + 3 ans	S'appliquent aux logements loués comme résidence principale (vides ou meublés).
Courrier de révision de loyer	Durée de la location + 1 an	S'applique aux logements loués à titre de résidence principale (vides ou meublés).

Inventaire du mobilier pour les locations meublées	Durée de la location	Jusqu'à la restitution de l'éventuel dépôt de garantie
Échéance APL	2 ans	

Impôts et taxes

Type de document	Durée de conservation	Précisions
Déclarations de revenus et avis d'imposition sur le revenu	3 ans	À compter de l'année qui suit l'année d'imposition (exemple : déclaration 2009 à conserver jusqu'à la fin 2012)
Avis d'impôts locaux (taxe foncière, taxe d'habitation)	1 an	3 ans en cas de dégrèvement, exonération ou abattement

Travail

Type de document	Durée de conservation	Précisions
Bulletins de salaire, contrat de travail, certificats de travail.	Jusqu'à liquidation de la retraite	Le salarié dispose de 3 ans pour réclamer un arriéré de salaire.
Attestation ASSEDIC ou Pôle Emploi	Jusqu'à obtention de l'allocation chômage	Ce document peut être utile dans le cadre du calcul des droits à la retraite.
Reçu pour solde de tout compte	6 mois	À compter de la signature du salarié (3 ans à défaut de signature)
Échéances allocations chômage	3 ans	Délai de reprise du trop perçu (10 ans en cas de fraude ou fausse déclaration). Ce document peut être utile dans le cadre du calcul des droits à la retraite.
Titres de paiement de la pension de retraite	Permanente	Documents utiles pour le calcul des droits à la pension de réversion

Santé

Type de document	Durée de conservation	Précisions
Récapitulatif de remboursements d'assurance maladie et maternité	2 ans	Délai de reprise du trop perçu (5 ans en cas de fraude ou de fausse déclaration)
Carte de mutuelle, demande de remboursement ...	Variable selon l'organisme	Voir les délais prévus dans le contrat
Ordonnances	1 an maximum	Délivrance de lunettes : 3 ans (personne de plus de 16 ans) Délivrance d'audioprothèses : pas de délai
Preuves du versement d'indemnités journalières	Jusqu'à liquidation des droits à la retraite	
Carnet de vaccination, carte de groupe sanguin, carnet de santé	Permanente	Carnet de santé d'un enfant à conserver au moins jusqu'à sa majorité
Certificats, examens médicaux, radiographies	Permanente	Documents utiles en cas de rechute ou d'aggravation de l'état de santé

Papiers d'une personne décédée

Les délais de conservation des papiers continuent de s'appliquer après le décès du défunt car certains peuvent prouver des dettes ou des créances transmises aux ayants droit lors de la succession. Le versement de certaines prestations sociales après le décès du bénéficiaire peut faire l'objet d'une action en recouvrement auprès des ayants droit pendant 5 ans à compter du décès.



Groupe de rédaction :

Noëlle MALVY, Sylvie LOZINGOT, Jérôme LEDOUBLE et Christophe FONTAINE

Tous nos remerciements à l'Entreprise SCEE pour l'édition de ce journal.

